

Obstacles à l'accessibilité au Canada : Espaces publics, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 3 décembre 2024

En 2022, parmi les 8 millions de Canadiens et Canadiennes ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, environ 4,5 millions (56 %) ont rencontré un ou plusieurs obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics au moins parfois au cours des 12 mois ayant précédé l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI).

Une version du présent communiqué en format audio et la vidéo « [Obstacles à l'accessibilité au Canada : espaces publics, langue des signes québécoise](#) » sont également accessibles.

Pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées et dans le but d'appuyer la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), Statistique Canada diffuse une série de produits, fondés sur l'ECI de 2022, pour mettre en lumière les expériences vécues par les personnes ayant une incapacité. Parmi ces produits figure un rapport intitulé « [Obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022](#) », qui permet d'analyser la prévalence des personnes qui rencontrent des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics en fonction de divers types d'incapacité et de caractéristiques sociodémographiques. Le rapport comprend également une analyse multivariée qui porte sur l'association entre ces différentes caractéristiques et la probabilité de rencontrer des obstacles à l'accessibilité. Le présent document est le premier d'une série de quatre rapports qui seront publiés au cours des prochains mois et qui contribueront à faire la lumière sur les expériences en matière d'accessibilité vécues par les personnes ayant une incapacité. De plus, trois nouvelles infographies portant sur les incapacités liées à la mobilité, à la flexibilité et à la dextérité sont maintenant accessibles. Elles font partie d'une série d'infographies sur chacun des 10 types d'incapacités pour lesquels des données sont recueillies dans le cadre de l'ECI.

Les difficultés liées aux trottoirs et aux files d'attente sont les obstacles dans les espaces publics les plus souvent mentionnés

Parmi les 56 % des personnes ayant une incapacité qui ont rencontré un ou plusieurs obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics, les obstacles les plus souvent rencontrés étaient les « trottoirs recouverts de glace ou de neige » (36 %), les « files d'attente » (31 %) et les « trottoirs en général » (26 %).

Au total, 4 Canadiens ayant une incapacité très sévère sur 5 doivent faire face à au moins un obstacle à l'accessibilité dans les espaces publics

Des recherches antérieures ont indiqué que les personnes ayant une incapacité plus sévère [étaient moins susceptibles d'avoir un emploi, plus susceptibles d'avoir au moins un besoin insatisfait en matière de soutien aux personnes ayant une incapacité et plus susceptibles de vivre dans la pauvreté](#) que celles ayant une incapacité moins sévère. Les résultats des statistiques descriptives de la présente étude, qui montrent que les personnes ayant une incapacité plus sévère (81 %) étaient plus susceptibles que celles ayant une incapacité moins sévère (37 %) de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics en 2022, cadrent avec les recherches précédentes.

En 2022, [plus des deux tiers des Canadiens et Canadiennes ayant une incapacité avaient au moins deux types d'incapacité cooccurents](#). Le tiers (33 %) des personnes ayant un type d'incapacité ont dû faire face à au moins un obstacle à l'accessibilité dans les espaces publics, tandis que 77 % de celles qui ont quatre types d'incapacité ou plus ont rencontré de tels obstacles.



Les Canadiens et Canadiennes ayant des besoins insatisfaits en matière de soutien aux personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics

L'ECI de 2022 comporte plusieurs questions sur les besoins concernant diverses mesures de soutien aux personnes ayant une incapacité, y compris les aides personnelles, les appareils d'assistance et les dispositifs d'accessibilité (p. ex. une canne, une marchette ou un logiciel spécialisé, ou des éléments architecturaux dans la maison, comme des portes d'entrée élargies et des rampes), les médicaments sous ordonnance ainsi que l'accès aux thérapies et services de soins de santé (p. ex. les services de counseling et la physiothérapie). Selon des recherches antérieures, **56 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré au moins un besoin insatisfait** en matière de soutien aux personnes ayant une incapacité et **près des trois quarts (73 %) des personnes ayant des besoins insatisfaits ont indiqué que le coût était la cause de la non-satisfaction de ces besoins**. Les personnes ayant une incapacité dont les besoins étaient insatisfaits concernant diverses mesures de soutien étaient plus susceptibles de rencontrer au moins un obstacle à l'accessibilité dans les espaces publics comparativement à celles qui n'avaient aucun besoin insatisfait (65 % par rapport à 45 %).

De même, l'ECI de 2022 comporte des questions concernant le besoin d'aide pour réaliser des activités quotidiennes, comme préparer des repas, faire des travaux ménagers quotidiens, se rendre à des rendez-vous ou faire des courses. L'aide peut être apportée par des membres de la famille, des amis, des voisins et des organismes, et elle peut être rémunérée ou non rémunérée. Les personnes qui ont déclaré des besoins insatisfaits en matière d'aide pour réaliser des activités quotidiennes étaient plus susceptibles de se heurter à des obstacles que celles dont les besoins étaient satisfaits (76 % par rapport à 46 %).

Les jeunes sont moins susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics

Dans l'ensemble, les jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité (41 %) étaient les moins susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics, comparativement aux personnes de 65 ans et plus (69 %), de 45 à 64 ans (58 %) et de 25 à 44 ans (45 %). De plus, les femmes (59 %) étaient plus susceptibles que les hommes (53 %) de rencontrer au moins un obstacle à l'accessibilité dans les espaces publics.

La sévérité de l'incapacité et les besoins insatisfaits en matière de soutien sont associés à une plus grande probabilité de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics

Lorsque différents facteurs étaient simultanément pris en compte, les résultats de l'analyse descriptive ont été confirmés : les personnes ayant une incapacité très sévère étaient quatre fois plus susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics comparativement aux personnes ayant une incapacité légère.

Après avoir pris en compte différents facteurs, les besoins insatisfaits ont augmenté la probabilité de rencontrer des obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics. Les personnes ayant une incapacité qui avaient des besoins insatisfaits en matière de soutien aux personnes ayant une incapacité ou en matière d'aide aux activités quotidiennes étaient plus susceptibles de se heurter à des obstacles à l'accessibilité par rapport aux personnes dont ces besoins étaient satisfaits.

La probabilité de rencontrer des obstacles à l'accessibilité augmente avec l'âge et est plus élevée chez les femmes et les personnes 2ELGBTQ+

Après la prise en compte de différents facteurs, la probabilité de rencontrer au moins un obstacle à l'accessibilité augmentait en fonction de l'âge. En outre, les femmes étaient plus susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité comparativement aux hommes.

Des recherches antérieures ont montré que **plus des trois quarts des personnes 2ELGBTQ+ ayant une incapacité doivent faire face à au moins un obstacle à l'accessibilité**. Même si l'analyse descriptive n'a relevé aucune différence significative entre les populations 2ELGBTQ+ et non 2ELGBTQ+ en ce qui concerne la prévalence des

personnes qui rencontrent des obstacles, lorsque l'on tenait compte d'autres facteurs, les personnes 2ELGBTQ+ ayant une incapacité étaient plus susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accessibilité que les personnes non 2ELGBTQ+.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

Note aux lecteurs

L'échantillon de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est tiré des répondants du Recensement de la population, ce qui en fait une enquête postcensitaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie utilisée, veuillez consulter la publication [Enquêtes et programmes statistiques – Enquête canadienne sur l'incapacité \(ECI\)](#).

Le gouvernement du Canada a adopté le sigle 2ELGBTQ+ pour désigner les personnes aux deux esprits (ou bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées ainsi que celles qui emploient d'autres termes relatifs à la diversité sexuelle et de genre. Statistique Canada utilise le sigle 2ELGBTQ+ à des fins d'analyse des données, car les renseignements sur les personnes intersexuées ne sont pas encore recueillis dans le cadre des enquêtes. Le terme « non 2ELGBTQ+ » est utilisé pour désigner les personnes qui sont à la fois cisgenres (personnes dont le genre déclaré correspond à leur sexe déclaré à la naissance) et hétérosexuelles. Pour en savoir plus, consultez la page [Améliorer les données sur les populations 2ELGBTQ+](#) et le [Plan d'action fédéral 2ELGBTQ+ de 2022](#). Dans le cadre de l'ECI, on demande aux répondants d'indiquer leur sexe à la naissance, leur genre (masculin, féminin, autre) et leur orientation sexuelle (hétérosexuel, lesbienne ou gai, bisexuel ou autre). Dans cette analyse, tous les répondants non cisgenres (les personnes cisgenres sont celles dont le genre déclaré correspond à leur sexe déclaré à la naissance) et non hétérosexuels ont été classés dans la population 2ELGBTQ+.

Un score global de sévérité a été créé dans le cadre de l'ECI. Il a été calculé pour chaque personne en fonction du nombre de types d'incapacité déclarés, du degré de difficulté éprouvé pour accomplir certaines tâches et de la fréquence de la limitation des activités. Afin de simplifier le concept de sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Les classes « légère » et « modérée » ont été regroupées sous l'appellation « moins sévère », tandis que les classes « sévère » et « très sévère » ont été regroupées sous l'appellation « plus sévère ». Il est toutefois important de comprendre que le nom attribué à chaque classe a pour seul but de faciliter l'utilisation du score de sévérité et qu'il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne.

Dans le cadre de l'ECI, des renseignements ont été recueillis sur 27 types d'obstacles à l'accessibilité, touchant les domaines prioritaires de la Loi canadienne sur l'accessibilité, soit l'environnement bâti, les communications et les technologies de l'information et des communications. Ces obstacles ne constituent pas une liste exhaustive des obstacles à l'accessibilité. On a demandé aux répondants s'ils avaient rencontré des obstacles en raison de leur état en utilisant les catégories de réponse « ne s'applique pas », « jamais », « parfois », « souvent » et « toujours ». Les répondants qui ont indiqué rencontrer des obstacles « parfois », « souvent » ou « toujours » ont été classés comme ayant rencontré un obstacle au moins parfois. Pour obtenir plus de renseignements sur les obstacles à l'accessibilité abordés dans le cadre de l'enquête, veuillez consulter le [questionnaire de l'ECI de 2022](#).

Toutes les différences mentionnées dans le présent article sont statistiquement significatives ($p < 0,05$).

Tableaux disponibles : [13-10-0374-01](#) à [13-10-0379-01](#) et [13-10-0927-01](#) à [13-10-0929-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **3251**.

Le rapport « [Obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022](#) », qui fait partie de la publication *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada* (**89-654-X**), est maintenant accessible.

Les infographies « [Incapacités liées à la mobilité, 2022](#) », « [Incapacités liées à la flexibilité, 2022](#) » et « [Incapacités liées à la dextérité, 2022](#) », sont maintenant accessibles dans la série *Statistique Canada – Infographies* (**11-627-M**).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).